

# B u d g e t

2 0 0 4 - 2 0 0 5

---

Points saillants

Points saillants du Discours sur le budget  
prononcé à l'Assemblée nationale  
par monsieur Yves Séguin,  
ministre des Finances,  
le 30 mars 2004.

*Finances*

Québec 

Budget 2004-2005

**Points saillants**

ISBN 2-550-42410-7

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec, 2004

Date de parution : mars 2004

© Gouvernement du Québec, 2004

## *Message du ministre des Finances*

*Je dépose aujourd'hui un budget de changement qui respecte les engagements de notre gouvernement. La priorité est accordée à la santé et à l'éducation. Le fardeau fiscal est réduit de un milliard de dollars. Les familles bénéficieront de plus des trois quarts de cette réduction à la suite de la création du nouveau Soutien aux enfants et de la Prime au travail. La prospérité économique est favorisée en appuyant les initiatives des régions et en valorisant le travail. De plus, 75 % des entreprises ne paieront plus de taxe sur le capital. Ce budget apporte un soutien aux plus démunis de notre société et respecte les engagements du gouvernement à l'égard de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Enfin, l'équilibre budgétaire est maintenu et un contrôle plus serré de la dette sera exercé.*

*Ce budget a été élaboré dans un contexte difficile en raison de l'impasse financière laissée en héritage par l'ancien gouvernement et de la persistance du déséquilibre fiscal entre Ottawa et les provinces.*

*Malgré ces contraintes, ce budget contribue à bâtir l'avenir. Un avenir qui a ses assises dans un Québec renouvelé, moderne, capable d'assumer ses ambitions. Nous contribuons ainsi à la prospérité des Québécoises et des Québécois.*

**Yves Séguin**



## EN BREF

- ❑ Déficit zéro en 2004-2005.
- ❑ 20,1 milliards de dollars pour la santé; en hausse de 5,1 %.
- ❑ 11,8 milliards de dollars pour l'éducation; en hausse de 2,7 %.
- ❑ Dépenses des autres ministères; en hausse de 0,5 %.
- ❑ Réduction du fardeau fiscal de un milliard de dollars :
  - 550 millions de dollars pour le Soutien aux enfants;
  - 240 millions de dollars pour la Prime au travail;
  - 220 millions de dollars pour l'ensemble des contribuables tout en simplifiant le régime fiscal.
- ❑ 75 % des entreprises ne paieront plus de taxe sur le capital.
- ❑ Appui au développement des régions.
- ❑ 329 millions de dollars pour le logement social.
- ❑ Respect des engagements à l'égard de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*.
- ❑ Resserrement des dépenses fiscales et plan d'action vigoureux pour contrer l'évasion fiscale.

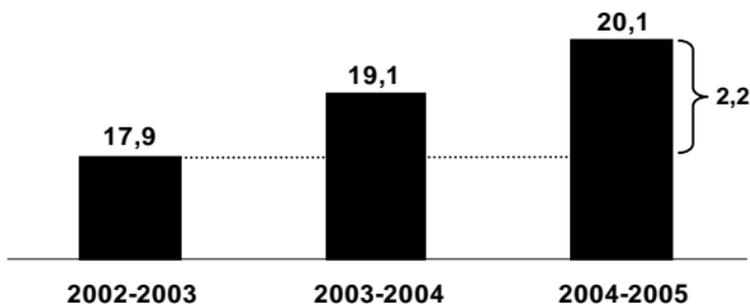
## **I. NOTRE PREMIÈRE PRIORITÉ : LA SANTÉ**

- 20,1 milliards de dollars pour la santé :
  - une augmentation de un milliard de dollars par rapport à 2003-2004, soit près des trois quarts de l'augmentation des dépenses de programmes du gouvernement;
  - une augmentation de 2,2 milliards de dollars en deux ans.

### **ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE SANTÉ**

(en milliards de dollars)

---



- ces sommes seront allouées en fonction de certaines priorités :
  - traiter dans de meilleurs délais les personnes ayant besoin d'une intervention chirurgicale, mieux soutenir les équipes de lutte contre le cancer et désengorger les urgences;
  - améliorer les services de première ligne;
  - donner de meilleurs services aux jeunes en difficulté, aux femmes victimes de violence et aux personnes qui connaissent des problèmes de santé mentale ou de déficience intellectuelle.
  
- Assurer la pérennité du système de santé :
  - travailler à mieux organiser le système de santé afin qu'il devienne plus efficace, plus performant et mieux centré sur les besoins des malades et des patients;
  - assurer le financement à long terme du régime de santé, incluant une contribution équitable du gouvernement fédéral.

## **II. MISER SUR L'ÉDUCATION ET LA CULTURE**

### **a) Une éducation centrée sur la réussite**

- 11,8 milliards de dollars pour l'éducation, soit 309 millions de dollars de plus qu'en 2003-2004; une augmentation de 2,7 %.
- Mesures incitatives pour améliorer la réussite des étudiants du collégial.
- Aide aux devoirs au primaire et au secondaire.
- Programme « Écoles en forme et en santé », afin d'encourager de saines habitudes de vie.
- Embauche de professionnels pour assurer un dépistage précoce et un suivi approprié des élèves éprouvant des difficultés d'apprentissage ou de comportement.
- 5 millions de dollars supplémentaires pour aider les nouveaux arrivants dans leur apprentissage de la langue française.

**b) Un soutien essentiel aux créateurs québécois**

- ❑ Les créateurs et les artistes pourront se prévaloir d'une rente d'étalement de leurs revenus.
- ❑ La déduction pour droits d'auteur, pouvant atteindre 15 000 dollars, sera étendue aux artistes interprètes.
- ❑ Le crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle sera à l'abri de tout resserrement et est étendu à certaines émissions de variétés et à certains magazines télévisés.

### **III. RETOUR DE UN MILLIARD DE DOLLARS AUX CONTRIBUABLES**

- Le fardeau fiscal des contribuables québécois est réduit de un milliard de dollars, à compter de janvier 2005 :
  - 550 millions de dollars seront versés à près de un million de familles avec la création du Soutien aux enfants;
  - 240 millions de dollars appuieront les efforts de plus de 500 000 travailleuses et travailleurs à faible revenu sous la forme d'une Prime au travail;
  - 220 millions de dollars en baisses d'impôt iront à l'ensemble des contribuables québécois par la simplification du régime fiscal.

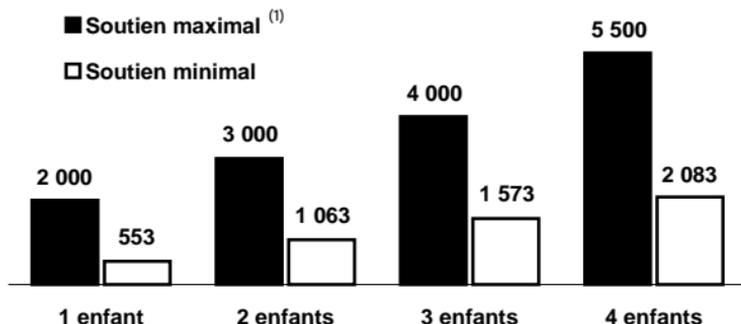
## a) Nouvelles initiatives pour soutenir la famille

### ☐ Soutien aux enfants :

- qui bénéficiera, à compter de janvier 2005, à toutes les familles avec des enfants de moins de 18 ans;
- qui pourra atteindre 2 000 dollars par année pour un enfant; 3 000 dollars pour deux enfants; 4 000 dollars pour trois enfants et augmentera de 1 500 dollars pour chacun des enfants suivants.

### MONTANT DU NOUVEAU SOUTIEN AUX ENFANTS COUPLE AVEC ENFANTS – 2005

(en dollars)



(1) Le montant diminue à partir d'un revenu familial de 42 800 \$.

## AIDE ADDITIONNELLE DÉCOULANT DU SOUTIEN AUX ENFANTS – 2005

(en dollars)

---

	Régime actuel	Nouveau Soutien aux enfants	Aide additionnelle
Famille monoparentale avec deux enfants et un revenu de 25 000 \$	2 097	3 700	1 603
Couple avec deux enfants et un revenu de 25 000 \$	776	3 000	2 224

---

- Abolition de la taxe de vente du Québec sur les couches, les biberons et les autres articles d'allaitement.
- Versement par anticipation du crédit d'impôt pour frais de garde, sous forme de chèque, quatre fois par an :
  - une famille avec un enfant et disposant d'un revenu de 25 000 dollars pourra recevoir plus de 1 300 dollars par trimestre pour la garde de son enfant.

## b) Prime au travail

- ☐ Création de la Prime au travail, à compter de janvier 2005, pour soutenir les travailleurs à faible revenu et favoriser l'insertion au marché du travail :
- s'ajoute aux revenus de travail jusqu'à un seuil de 14 810 dollars pour une personne seule et de 42 800 dollars pour un couple avec enfants;
  - peut signifier jusqu'à 2 800 dollars de plus pour un couple avec enfants et jusqu'à 2 190 dollars de plus pour une famille monoparentale.

### IMPACT DE LA PRIME AU TRAVAIL SUR LE REVENU DISPONIBLE DE CERTAINS MÉNAGES TYPES

(en dollars)

Revenu de travail	Personne seule	Couple sans enfants	Famille monoparentale	Couple avec enfants
5 000	182	98	780	350
9 700	511	427	2 190	1 525
14 800	0	784	1 680	2 800
20 000	0	264	1 160	2 280
25 000	0	0	660	1 780
30 000	0	0	160	1 280
40 000	0	0	0	280

## Un appui majeur aux familles et aux travailleurs

- Les familles verront leur revenu disponible augmenter en raison du Soutien aux enfants et de la Prime au travail.
- Un couple avec deux enfants et un revenu de 25 000 dollars recevra 4 004 dollars de plus par année.

### AIDE ADDITIONNELLE DÉCOULANT DU SOUTIEN AUX ENFANTS ET DE LA PRIME AU TRAVAIL COUPLE AVEC DEUX ENFANTS ET UN REVENU – 2005 (en dollars)

---

Revenu de travail	Régime actuel <sup>(1)</sup>	Nouveau régime			Aide additionnelle
		Soutien aux enfants	Prime au travail	Total	
0	1 250	3 000	0	3 000	1 750
5 000	1 250	3 000	350	3 350	2 100
10 000	1 250	3 000	1 600	4 600	3 350
15 000	1 250	3 000	2 780	5 780	4 530
20 000	1 250	3 000	2 280	5 280	4 030
25 000	776	3 000	1 780	4 780	4 004
30 000	1 375	3 000	1 280	4 280	2 905
40 000	2 352	3 000	280	3 280	928
50 000	2 052	2 712	0	2 712	660
75 000	1 142	1 712	0	1 712	570

---

- (1) Allocation familiale, crédit d'impôt pour enfant à charge et réduction d'impôt à l'égard des familles.

**c) 220 millions de dollars pour l'ensemble des contribuables****☐** Simplification du régime d'imposition :

- fusion du régime général et du régime simplifié à compter de 2005;
- permettra d'avoir accès à tous les crédits d'impôt et à toutes les déductions.

**d) Une baisse d'impôt de un milliard de dollars pour tous les contribuables, en particulier pour ceux à faible et à moyen revenu****AIDE ADDITIONNELLE SELON LE REVENU DU MÉNAGE – 2005**

	En M\$( <sup>1</sup> )	Répartition en %
15 000 \$ ou moins	244	24,2
15 000 à 25 000 \$	189	18,7
25 000 à 50 000 \$	289	28,7
50 000 à 75 000 \$	140	13,9
75 000 à 100 000 \$	86	8,5
Plus de 100 000 \$	60	6,0
<b>Total</b>	<b>1 009</b>	<b>100,0</b>

(1) Montants arrondis.

## **IV. RÉALISER LE PLEIN POTENTIEL ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC**

### **a) Soutenir l'investissement privé et les PME**

- Recentrer les activités de la SGF sur sa mission essentielle.
- Les sociétés Innovatech auront recours à des partenariats public-privé permettant d'accroître la disponibilité des capitaux à investir dans les entreprises.
- La majorité des prêts d'Investissement Québec aux PME seront désormais analysés et acceptés en région.
- Nouveau programme d'appui aux investissements stratégiques doté d'une enveloppe de 75 millions de dollars.

- ❑ Un régime fiscal plus compétitif :
  - augmentation à un million de dollars de l'exemption de la taxe sur le capital : 75 % des entreprises ne paieront plus cette taxe;
  - réduction, dès le prochain budget, de la taxe sur le capital;
  - maintien du crédit d'impôt R&D qui sera dorénavant à l'abri de tout nouveau resserrement.
  
- ❑ Amortissement sur cinq ans plutôt que sur sept ans pour les ordinateurs, les technologies Internet et le matériel d'infrastructures pour réseaux de données.

**b) Favoriser l'autonomie et le développement des régions**

- ❑ Un nouveau fonds de 300 millions de dollars adapté aux besoins des régions :
  - création du *Fonds d'intervention économique régional*, le FIER, pour soutenir le démarrage et le développement d'entreprises en région :
    - le gouvernement s'associera au Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, à Fondation et au Mouvement Desjardins pour effectuer les premières mises de fonds.
  
- ❑ De l'aide concrète pour les régions ressources :
  - prolongation de trois ans de l'admissibilité aux crédits d'impôt pour les activités de transformation;
  - admissibilité des activités de fabrication d'équipements spécialisés à l'aide fiscale;
  - augmentation de 30 % à 40 % du taux du crédit d'impôt pour la création d'emplois en Gaspésie et dans les régions maritimes;

- crédit d'impôt de 40 % sur les salaires versés dans la mariculture et les biotechnologies marines;
  - le régime des actions accréditives est reconduit de façon permanente et les taux de déduction sont bonifiés et pourront atteindre jusqu'à 150 % des montants investis.
- ☐ Favoriser le retour des jeunes en régions ressources :
- le crédit d'impôt pour stage en milieu de travail est doublé, pouvant atteindre jusqu'à 375 dollars par semaine;
  - instauration d'un crédit d'impôt remboursable destiné aux nouveaux diplômés pouvant atteindre 8 000 dollars.
- ☐ Le développement des régions :
- le gouvernement est disposé à étudier la suggestion de mettre en place un abattoir appartenant aux producteurs sur la base d'une formule coopérative;
  - réforme du Régime d'investissement coopératif instaurant un taux de déduction unique et majoré à 125 %;

- les entreprises pourront réclamer 50 % des dépenses engagées auprès des centres collégiaux de transfert technologique (CCTT).
- Développer les infrastructures locales et régionales :
  - création de la Corporation de financement des infrastructures locales du Québec :
    - facilitera la réalisation de travaux, notamment dans les domaines de la gestion des eaux, du transport en commun et de la voirie locale;
    - le gouvernement propose d'y canaliser les fonds fédéraux pour les infrastructures et d'y verser aussi sa propre contribution;
    - à compter de 2005, une somme de 50 millions de dollars par année provenant d'un nouveau droit sur les véhicules énergivores sera versée dans la Corporation.

## V. LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ

### **Respect des engagements à l'égard de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale***

- ☐ Le budget prévoit 2,5 milliards de dollars sur cinq ans pour la lutte contre la pauvreté :
  - le Soutien aux enfants;
  - la Prime au travail;
  - les investissements dans le logement social;
  - les autres mesures qui feront partie du plan d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui sera déposé prochainement par le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.
  
- ☐ Mesure pour faciliter l'encaissement des chèques émis par le gouvernement.

- ❑ Des investissements de 329 millions de dollars pour le logement social :
  - construire 16 000 logements à loyer modique ou abordable;
  - adapter le logement de 6 010 personnes handicapées;
  - accorder des suppléments au loyer à 5 276 ménages pour atténuer les effets de la pénurie de logements.

### INVESTISSEMENTS DANS LE LOGEMENT

---

	Investissements totaux (en M\$)	Nombre de ménages aidés
Construction de logements	256	16 000
Adapter le logement des personnes handicapées <sup>(1)</sup>	39	6 010
Atténuer les effets de la pénurie de logements	34	5 276
<b>Total</b>	<b>329</b>	<b>27 286</b>

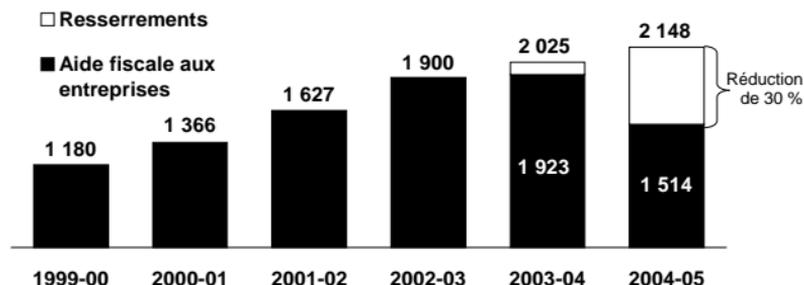
---

(1) Programme d'adaptation de domicile.

## VI. VERS UNE PLUS GRANDE JUSTICE FISCALE

- ☐ Un vigoureux plan d'action pour contrer l'évasion fiscale :
  - permettra de récolter 150 millions de dollars dès la première année.
  
- ☐ Resserrement des dépenses fiscales :
  - resserrement de près de 200 millions de dollars sur une pleine année;
  - en incluant les décisions du 12 juin dernier, les avantages fiscaux des entreprises auront été réduits de 30 %, soit 634 millions de dollars.

### ÉVOLUTION DE L'AIDE FISCALE AUX ENTREPRISES (en millions de dollars)



## **VII. RELEVER LE DÉFI DU DÉFICIT ZÉRO**

### **a) Un déséquilibre fiscal qui met en péril l'équilibre budgétaire**

- Renouvellement de la péréquation :
  - le projet de réforme de la péréquation annoncé dans le récent budget fédéral ne corrige pas les lacunes dénoncées depuis plus de 20 ans par le Québec;
  - les négociations doivent se poursuivre.
  
- Financement de la santé :
  - aucun argent neuf pour la santé dans le récent budget fédéral malgré les demandes répétées et légitimes des provinces;
  - la rencontre des premiers ministres de l'été prochain sera déterminante.

## **b) Une situation budgétaire difficile**

- ❑ Année financière 2003-2004 :
  - respect de l'objectif de 45,8 milliards de dollars pour les dépenses de programmes;
  - déficit zéro avant pertes exceptionnelles de la SGF.
  
- ❑ Année financière 2004-2005 :
  - le déficit zéro sera atteint;
  - une situation budgétaire encore délicate malgré une bonne croissance de l'économie et des revenus autonomes du gouvernement :
    - l'économie du Québec devrait progresser de 2,7 % en 2004;
    - les revenus des impôts et taxes devraient augmenter de 4,3 %;
    - revenus de 880 millions de dollars attendus de ventes d'actifs;
    - diminution de près de un milliard de dollars des transferts fédéraux par rapport à 2003-2004.

- ❑ Un gouvernement centré sur ses responsabilités essentielles :
  - les dépenses de programmes du gouvernement vont s'établir à 47 151 millions de dollars en 2004-2005, soit une hausse de 2,9 %.
- ❑ Le déficit sera maintenu à zéro au cours des années subséquentes.
- ❑ Un contrôle plus serré de la dette :
  - deux types d'actions proposées :
    - 1) limiter au minimum les mises de fonds dans les sociétés d'État, notamment la SGF et les sociétés Innovatech;
    - 2) se doter d'une nouvelle politique d'immobilisations, basée sur la capacité de payer du gouvernement et visant à maintenir les infrastructures en bon état.